

LES ASSOCIATIONS AU TEMPS DU COVID

Pour avoir une idée plus globale de ce que vivent les travailleur-ses des associations d'Éducation populaire, nous avons réalisé un mini sondage. Nous avons eu un retour concernant 24 associations de toutes tailles et de toutes les régions.

CÔTÉ PILE : LES TRAVAILLEUR-SES

Ce questionnaire abordait les situations et relations de travail pendant le confinement. En voici quelques réponses :

« Lors du premier confinement, ma situation était claire : chômage partiel. Cette fois, il y a eu une demande de venir en présentiel. Mon métier depuis 27 ans dans l'entreprise est l'animation de cours de dessin peinture. Les centres sont fermés aux activités hebdomadaires et mes élèves sont confinés. Comme mon employeur ne veut pas de chômage partiel, il m'a demandé de donner des cours d'initiation au français pour un public défavorisé. »

« Lors de ce confinement, les centres ont dû fermer au public, aux inscrit-es à nos cours de théâtre pour amateur-trices. Par une lecture des décrets, les organismes de formation « pro » artistiques, eux, peuvent rester ouverts. Ainsi, des employé-es prennent les transports en commun période Covid, pour se rendre dans un centre désert, où, à part le périscolaire, seules ces activités « locations enseignement » ont lieu. Le seul argument mis en avant pour stopper tout débat : le nerf de la guerre, l'argent. »

« Je suis musicienne enseignante. Le télétravail est compliqué. On ne nous fournit pas le matériel. Nous utilisons nos ordinateurs personnels. Je suis obligée de faire des vidéos supplémentaires en plus des cours en visio ou par téléphone pour aider les élèves et/ou leurs parents. »

« La visio-conférence est-elle une manière de travailler adaptée à tous les métiers, y compris à celui d'enseigner la danse ? Comment se fait-il que les mo-

dalités de ce télétravail soient imposées sans aucun dialogue avec l'employée, qui connaît bien son métier, par nature en mouvement ? »

« Je suis prof d'activité en danse orientale. L'employeur veut absolument que je travaille en visio mais aussi me propose un avenant réduisant mon nombre d'heures de cours et donc mon salaire. Par ailleurs, il a proposé à d'autres collègues de signer un avenant qui réduit le nombre de cours mais aussi le taux horaire. Certains ont accepté. »

« Le télétravail est très stressant, cela a des incidences sur notre sommeil et donc sur notre santé, nous nous sentons assez souvent seuls derrière notre ordinateur. »



« La situation sanitaire engendre de l'anxiété chez les enfants et donc des situations violentes. Il y aurait besoin d'analyse de pratique et de formation pour aider les animateur-trices. Cette

situation n'est pas prise en compte. Les travailleur-ses ne sont pas considérés. Absence de prime alors qu'ils-elles côtoient du public et peuvent être infectés par le Covid. Pas de titularisation. Souffrance au travail... »

Enfin, un syndicat relève : « Vous n'avez pas posé une question : comment allez-vous ? » CQFD !

CÔTÉ FACE : NÉGOCIATIONS DANS LA BRANCHE

Pendant ce temps-là, le CNEA et la CFDT, FO et l'Unsa aggravent la situation des travailleur-ses de la branche. Au nom de la reconnaissance de situations remarquables d'emploi et de la cohérence aux réalités d'emplois actuels, ils et elles ont signé un avenant à la CCN Éclat (ex Animation) qui prévoit une double valeur du point, la mise en place d'augmentations individuelles au mérite, la suppression du dispositif de déroulement de carrière... Grands seigneurs, ils et elles ont prévu une augmentation de la valeur du point en... 2022. Tout cela en visio, et mail, sans respecter les règles élémentaires de la loyauté de la négociation.

La FERC a décidé d'ester en justice.

Comble de l'ironie, ceux-là et celles-là mêmes veulent fêter le 75^{ème} anniversaire de l'Éducation populaire. Sans rire !